

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

NOT

Édito

Daniel CHEVALIER

Président du Syndicat du Bassin de la Sarthe

modalités et ses champs d'intervention pour répondre aux besoins exprimés par les territoires. Par ailleurs, le pilotage, au côté de l'Etat, de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation de l'agglomération du Mans a été acté. La SLGRI se traduira à moyen terme par la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Toutes ces réflexions ont été menées de concert avec les Commissions locales de l'eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval. Ces dernières ont d'ailleurs établi des feuilles de route objectivant leurs actions pour les six prochaines années. Elles donnent le cap à tenir à l'action du syndicat.

Cette synthèse de l'activité du SBS est l'occasion, je l'espère, de mieux appréhender leur rôle et l'intérêt à agir à cette échelle cohérente que constitue le bassin versant hydrographique.

Pour conclure, je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires financiers et techniques sans qui les missions développées par le Syndicat du Bassin de la Sarthe ne sauraient être reconnues sur nos territoires.



En 2019, pour sa seconde année d'existence effective, le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a posé les bases concrètes de ses missions au service des structures locales compétentes en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Cela s'est traduit par différentes décisions du comité syndical permettant notamment de préciser les

MISSIONS du Syndicat du Bassin de la Sarthe

Pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

La loi sur l'eau de 1992 a déclaré l'eau comme **patrimoine commun de la nation**.

L'eau est au cœur d'innombrables usages et activités qui concernent toutes les composantes socio-économiques de nos territoires. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques est un exercice d'équilibriste complexe. Pour répondre aux exigences européennes et aux enjeux locaux de l'eau, il est indispensable d'adopter une logique de **gestion coordonnée et intégrée** à une échelle adaptée ; celle du **bassin versant hydrographique**.

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) est un syndicat mixte fermé regroupant des intercommunalités du bassin versant de la rivière Sarthe et de son principal affluent, l'Huisne. Il est issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert. Ses statuts ont été arrêtés le 27 novembre 2017. Leur dernière modification date du 26 septembre 2019. Son siège est situé à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

Le SBS est compétent sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Sarthe :

- 8 008 km² ;
- 669 000 habitants ;
- 533 communes ;
- 5 départements : Sarthe, Orne, Mayenne, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire ;
- 3 régions : Pays-de-la-Loire, Normandie et Centre Val de Loire.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2018, le SBS exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants :

- **La gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques** : appui aux Commissions Locales de l'Eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- **La prévention des inondations** : études, conseil, animation et coordination des actions.

Son fonctionnement et ses actions

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe est administré par un **conseil syndical de 43 élus** désignés par les 16 intercommunalités adhérentes. La représentation des délégués au sein du comité syndical est proportionnelle à la population des bassins versant de la collectivité qu'ils représentent : 1 délégué par tranche de 15 000 habitants (la population de référence est la population totale INSEE).

| Intercommunalité | Nb. d'habitants concernés | Nb. de délégués |
|---|---------------------------|-----------------|
| CC Sud Sarthe | 1 374 | 1 |
| CC des Vallées de la Braye et de l'Anille | 2 687 | 1 |
| CC Cœur de Perche | 11 410 | 1 |
| CC de l'Orée de Bercée - Belinois | 13 920 | 1 |
| CC du Perche | 15 096 | 2 |
| CC du Sud Est du Pays Manceau | 17 192 | 2 |
| CC Loué - Brûlon - Noyen | 18 565 | 2 |
| CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé | 18 681 | 2 |
| CC Maine Cœur de Sarthe | 21 179 | 2 |
| CC Haute Sarthe Alpes Mancelles | 23 156 | 2 |
| CC Pays de l'Huisne Sarthoise | 26 556 | 2 |
| CC Maine Saosnois | 28 298 | 2 |
| CC de Sablé-sur-Sarthe | 27 851 | 2 |
| CC le Gesnois Bilurien | 30 000 | 3 |
| CC du Val de Sarthe | 30 547 | 3 |
| CU Le Mans Métropole | 205 113 | 15 |
| TOTAL | 491 625 | 43 |

Constitution du comité syndical

Le bureau compte 21 membres. Toutes les collectivités membres y sont représentées. Le président du comité syndical est épaulé par trois vice-présidents issus des trois bassins versants concernés par les SAGE.

Le budget du SBS est alimenté par les contributions de ses membres déductions faites des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, des Régions Centre, Val de Loire et Pays de la Loire et des Départements de la Mayenne et de la Sarthe.

L'équipe administrative et technique du SBS est constituée de **6 agents**. Leurs missions sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication.

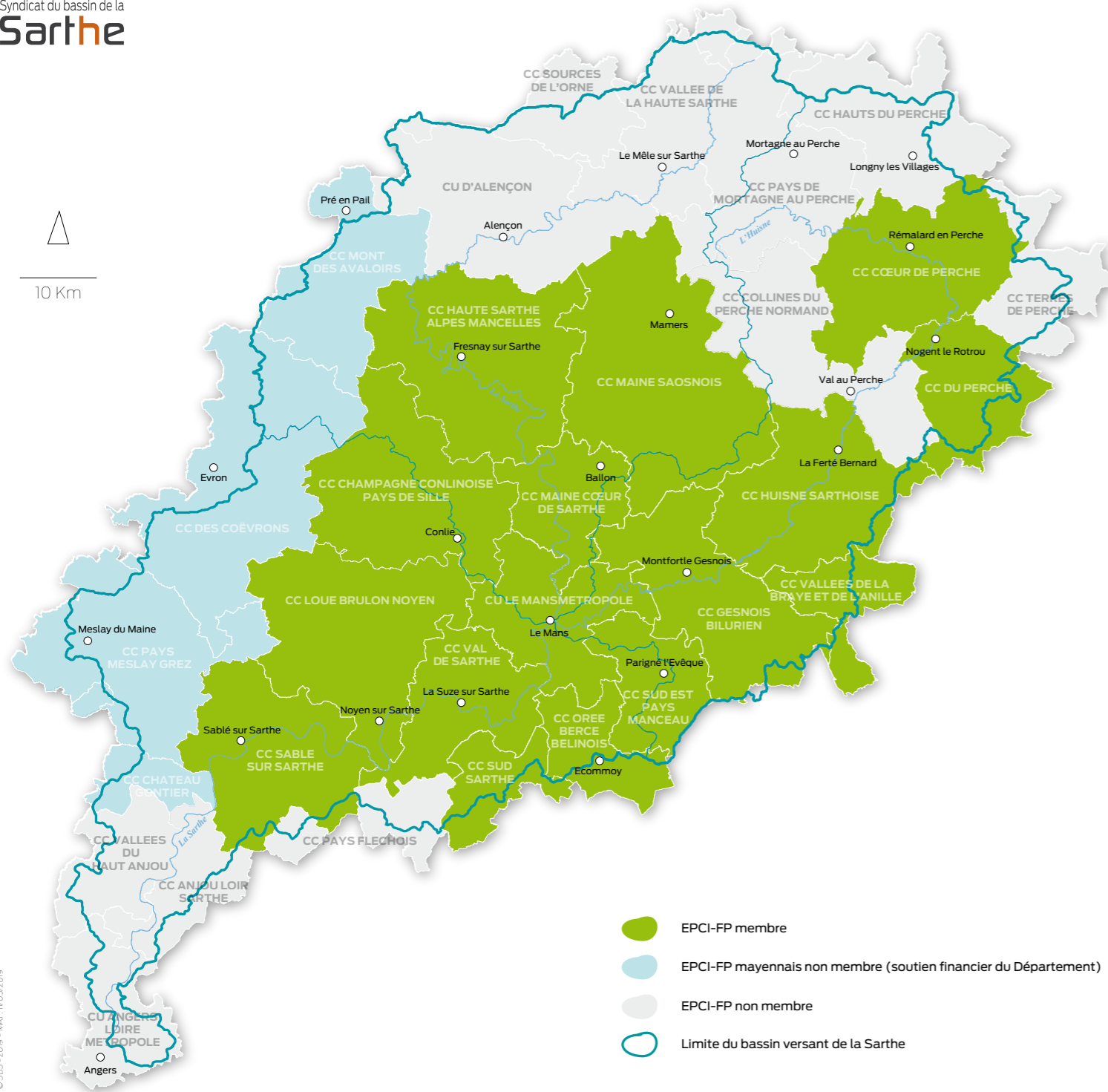
Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Parmi, les actions menées par le SBS dans le cadre de ses deux grands domaines d'interventions, l'on peut citer :

- L'animation de l'activité des Commissions locales de l'eau et la coordination de la mise en œuvre des SAGE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ;
- Le portage d'études d'amélioration de la connaissance ;
- L'appui à l'émergence de maîtrise d'ouvrage pour l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- L'animation et la coordination des Contrat territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire ;
- Le suivi des documents d'urbanisme locaux pour veiller leur compatibilité avec les objectifs des SAGE ;
- La sensibilisation et la communication auprès des élus et techniciens locaux ;
- La valorisation d'un observatoire territorial sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- L'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondations du Mans avec le concours de l'Etat ;
- L'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sarthe.



EPCI-FP MEMBRES DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



FAITS MARQUANTS

Les faits et chiffres marquants de 2019

5 séances du comité syndical du Syndicat du Bassin de la Sarthe.

40 personnes participent au réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques à Villaines-la-Gonais.

24 avis rendus par les Commissions locales de l'eau.

7 documents d'urbanisme suivis.

16 opérations de sensibilisation menées auprès des élus, public scolaire et grand public.

19 collectivités ont bénéficié de l'appui technique du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SIG : 7, prévention des inondations : 2, animation : 10).

6 rencontres territoriales sont organisées avec les structures en charge de la GEMAPI pour échanger sur la question des inondations et présenter l'outil PAPI.

Sarthe amont

La Commission locale de l'eau adopte sa feuille de route pour la période 2019-2025. Elle lance la révision du SAGE.

Le SAGE Sarthe amont accueille la rencontre annuelle des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne.

Lancement d'une gestion coordonnée des vannages de moulins et barrages expérimentale sur le cours d'eau Sarthe en lien avec les acteurs locaux.

La Commission locale de l'eau adopte sa feuille de route pour la période 2019-2025.

4 visites de terrain sont organisées sur le bassin versant.

Assistance à la mise en place d'une gouvernance de la GEMAPI sur le secteur sarthois du périmètre du SAGE (hors Orne Saosnoise).

Dans le cadre du RGPD, le SBS désigne le Centre de gestion de l'Orne comme Délégué à la Protection des Données et établit son registre de traitement des données.

Le comité syndical du SBS définit les modalités et les champs d'intervention en appui aux territoires

Evaluation des besoins pour mettre en place des outils d'accès et de traitement de données, mutualisés avec les structure GEMAPI.

Huisne

Appui à la mise en place du Syndicat du Bassin Versant Huisne Sarthe.

Préfiguration du Contrat territorial Eau du bassin de l'Huisne Aval (2020-2022).

Signature du Contrat régional de bassin versant 2019.

Finalisation de la procédure d'instruction du SAGE : Enquête publique à l'automne 2019 et SAGE adopté par la Commission locale de l'eau le 18 décembre.

4^e Journée de l'eau. Inondations : de nouveaux défis à relever.

Sarthe aval

Une soixantaine de rencontres bilatérales menées par la cellule d'animation avec les acteurs du bassin versant (CLE et structures GEMAPI)

La Commission locale de l'eau adopte sa feuille de route pour la période 2019-2025.

2019 en quelques images

16 novembre
Les membres de la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe Aval examinent les questions posées par la commission d'enquête publique. Elle adopte le SAGE le 18 décembre.



5 novembre
Les membres du réseau technique "Aménagement et gestion des milieux aquatiques" sont accueillis à Villaines-la-Gonais.



15 octobre
Les phénomènes d'inondations sont au cœur des débats de la 4^e "Journée de l'eau" organisée à Arnage.



10 mai
Le comité syndical du SBS visite le système d'endiguement du quartier Australie au Mans



2 et 3 juillet
Le réseau des animateurs de SAGE du bassin Loire-Bretagne se réunit à Saint-Léonard-des-Bois et passe une journée sur le bassin de la Sarthe amont pour échanger sur les questions de l'érosion des sols, des têtes de bassin versant et de l'agriculture de conservation des sols.

VIE ET FONCTIONNEMENT du Syndicat du Bassin de la Sarthe

La gouvernance des instances

LE COMITÉ SYNDICAL DU SBS : 43 MEMBRES



Président
Daniel CHEVALIER



Vice-président
Thierry COZIC



Vice-président
Pascal DELPIERRE



Vice-président
Michel ODEAU

LES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU

SAGE du bassin de l'Huisne



Président
Michel ODEAU

SAGE du bassin de la Sarthe Amont



Président
Pascal DELPIERRE

SAGE du bassin de la Sarthe Aval



Présidente
Ghislaine BODARD-SOUDÉE

Les ressources humaines



Effectif sur des postes permanents au 31/12/2019

6 AGENTS

(3 titulaires, 1 stagiaire, 2 contractuels)

3 FEMMES

3 HOMMES

Nombre d'agents
par catégorie

3 A
2 B
1 C

Nombre d'agents
par filière

ADMINISTRATIVE
1
TECHNIQUE
5



28 Nombre de jours de formation suivis par les agents

3 recrutements pour vacances de postes :

- Chargée de mission SAGE Sarthe Aval ;
- Chargé de mission «Appui technique GEMAPI» ;
- Chargée de mission «SIG, analyse territoriale».

L'ÉQUIPE DU SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE



* Prise de poste le 1^{er} septembre 2020 à la suite du départ de Sacha GARNIER, recruté en janvier 2019.

L'ACTION SOCIALE DU SYNDICAT

Le SBS adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Organisme paritaire et pluraliste, le CNAS a été créé en 1967. C'est une association loi 1901. Dédié au personnel des collectivités territoriales, le CNAS propose une offre unique et complète de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales des agents.

En 2019 :

- L'adhésion au CNAS était de 828 € ;
- Les agents ont pu bénéficier de près de 570 € d'avantages grâce à cette adhésion.

Le bilan et le résultat financier

En 2019, le budget primitif du Syndicat du Bassin de la Sarthe était de **563 930 €** :

- Section d'investissement : 45 290 € ;
- Section de fonctionnement : 518 540 €.

Dans le détail, la répartition entre les grands postes budgétaires était la suivante :

- SAGE du bassin versant de l'Huisne : 103 514,56 € ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont : 86 500,65 € ;
- SAGE du bassin versant de la Sarthe Aval : 86 238,86 € ;
- Charges mutualisées : 102 579,13 €.

Le bilan financier tient compte des autorisations budgétaires (budget primitif, décisions modificatives), des recettes perçues et des dépenses réalisées. À la clôture de l'exercice :

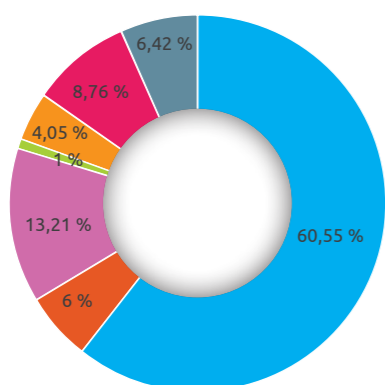
- Les recettes du SBS étaient de 399 242,15 € ;
- Les dépenses du SBS étaient de 372 407,54 €.

Le résultat de l'exercice 2019 fait donc apparaître un excédent de **26 834,61 €**.

Avec la reprise des résultats antérieurs, le résultat de clôture était excédentaire de **147 287,02 €**.

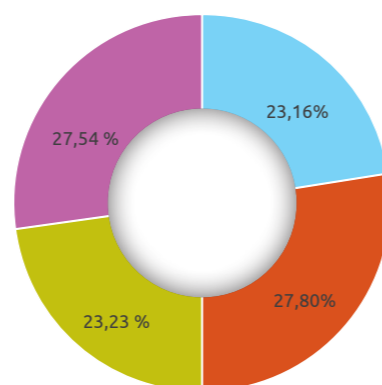
| | Section d'investissement | Section de fonctionnement | Total |
|---|--------------------------|---------------------------|--------------------|
| Recettes | | | |
| Prévues | 45 290,00 € | 518 640,00 € | 563 930,00 € |
| Réalisées (a) | 8 936,46€ | 390 305,69 € | 399 242,15 € |
| Dépenses | | | |
| Prévues | 45 290,00 € | 518 540,00 € | 563 930,00 € |
| Réalisées (b) | 10 583,92 € | 361 823,62 € | 372 407,54 € |
| Résultats de l'exercice 2019 (a-b) | - 1 647,46 € | 28 482,07 € | 26 834,61 € |

Les sources de recettes du SBS en 2019 : 399 242,15 €



- Agence de l'eau (241 748 €)
- Département de la Mayenne (16 164 €)
- AFB (24 000 €)
- EPCI-FP membres (34 970 €)
- Région Pays de la Loire (52 755 €)
- Autres recettes (25 636 €)
- Région Centre Val de Loire (3 970 €)

Les postes de dépenses budgétaires : 372 407,54 €



- SAGE Sarthe Aval (86 238,86 €)
- SAGE Huisne (103 514,56 €)
- SAGE Sarthe amont (86 500,65 €)
- Charges mutualisées (102 579,13 €)

Contactez l'équipe du syndicat

Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne
vincent.toreau@bassin-sarthe.org

Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval
julie.stein@bassin-sarthe.org

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Morgane BOITARD

Chargée de mission SIG, analyse territoriale
morgane.boitard@bassin-sarthe.org

Romain BARBÉ *

Chargé de mission Planification de la Prévention des Inondations
romain.barbe@bassin-sarthe.org

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administrative et comptable
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org

* Prise de poste le 1^{er} septembre 2020 à la suite du départ de Sacha GARNIER, recruté en janvier 2019.

Numéro unique : 02 33 82 22 72

L'EAU

VOUS DIT MERCI



Syndicat du bassin de la
Sarthe

*Au service de la gestion équilibrée
de la ressource en eau et
des milieux aquatiques*



1 Place Saint Léonard
72130 SAINT-LEONARD-DES-BOIS
Tél. 02 33 82 22 72 • contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe-org

